



# Avis de la Municipalité

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 14 mars 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Laurent Clerc, a décidé :

- d'élire une nouvelle conseillère communale, Mme Cristina MORIYAMA SWAN (parti ICD), en remplacement de M. Jean-Michel JUNGEN, démissionnaire (parti ICD);
- d'accepter le préavis municipal n° 18/17 accordant un crédit de CHF 249'000.- pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux;
- d'accepter le préavis municipal n° 02/18 sur l'adoption d'un nouveau règlement sur la protection des arbres (RPA) avec cinq amendements.

Le Secrétaire e.r. :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Ray', is written over the printed name.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 15 mars 2018